

lagaffe / il y a huit années

[mod 9 & LTS](#)

question : peut on se faire légalement un mod 9 a soi même ????

j'ai 2 armes longues , US 17 , 30-06 et un mosin 91-31 & sa lunette PU , ex panoplies , déclarée suites a la loi sur les panoplies et immatriculées en mod 6

je n'ai nullement l'intention de commencer une collection , j'ai du les déclarer en mars 2014 , j'ai eu les mod 6 , depuis plus de nouvelles ! et maintenant je veux tirer avec ! au moins , je saurai s'ils tirent correctement !

votre avis ?

Edité 1 foi(s). La dernière correction date de il y a huit années et a été effectuée par lagaffe.

lagaffe / il y a huit années

[Re: mod 9 & LTS](#)

eh shitt ! en voulant supprimer le doublon de mon post , j'ai aussi supprimé la réponse d'olivier ! milles excuses Olivier !

p.fichaux / il y a huit années

[Re: mod 9 & LTS](#)

